

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

TUNISAIR informe les actionnaires minoritaires au capital de la société que la tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue le mardi 31 mars 2026 au siège de la Compagnie n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

De ce fait, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de Tunisair sont invités à assister à une 2ème réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 Aéroport Tunis-Carthage, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans.

NB : Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus de 5% du capital.

Remarque : Les informations prévues à l'article 22 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires sur le site et au siège social de Tunisair.